

# Marché à bons de commande – procédure adaptée

## TRANSPORT CLSH et divers

### DOSSIER DE CONSULTATION

#### 1-RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date limite de remise des offres : mardi 12 juin 2012 à 17 heures**

#### RENSEIGNEMENTS à destination des candidats

##### **ADRESSER les offres à :**

**Mairie d'Esquelbecq**

1, rue Gabriel Deblock - 59470 ESQUELBECQ

##### **CONTACTS :**

**renseignements administratifs :** Marie-Annick WULLENS

Tel. 03 28 65 85 65 - fax. 03 28 65 85 66 - Email [dgsesquelbecq@orange.fr](mailto:dgsesquelbecq@orange.fr)

#### **HORAIRES d'ouverture de la mairie au public**

lundi, jeudi : 9h-13h

mardi, mercredi, vendredi : 9h-13h et 14h-17h

samedi : 10h-12h

**DEPARTEMENT DU NORD – Arrondissement de Dunkerque – Canton de Wormhout**  
**COMMUNE D'ESQUELBECQ (59470) - Marché TRANSPORTS**

**1. OBJET**

La présente consultation concerne le transport par autocar des enfants fréquentant les CLSH, piscine et des transports occasionnels pouvant avoir lieu à l'initiative de la commune.

**2. EFFET**

Le marché prend effet à la signature de l'acte d'engagement par les deux parties à dater du **1<sup>er</sup> juin 2012**.

La durée du marché est de 5 années par renouvellement à l'échéance 4 fois par tacite reconduction.

**3. PRESENTATION DES OFFRES – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

Tout prestataire (ou groupement) peut soumissionner dès lors qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction stipulée au code des marchés publics.

Chaque candidat présentera un dossier complet :

- acte d'engagement (AE) signé ;
- cahier des charges signé ;
- bordereau des prix unitaires
- déclaration du candidat : DC5, DC6 ; pour l'intermédiaire, un complément au DC5 relatif au contenu du pouvoir dont il dispose ; lettre de candidature : DC4 ; certificats sociaux et fiscaux ; attestation d'assurance de la responsabilité professionnelle et attestation de garantie financière suivant code des assurances
- moyen en personnel
- références

Les offres doivent parvenir en mairie portant la mention « **MARCHÉ de TRANSPORTS** ».

Date limite de réception des offres : **mardi 12 juin 2012 à 17 heures en mairie.**

**4. JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères qui seront pris en compte sont :

- Références : 20 %
- Valeur technique : 40%
- Coût : 40 %

**5. CAHIER DES CHARGES**

Le dossier peut être téléchargé sur le site de la mairie d'Esquelbecq à l'adresse suivante : [www.esquelbecq.com](http://www.esquelbecq.com) rubrique - La Commune – puis – Marchés Publics - ou retiré en mairie aux heures d'ouverture au public.

2 – CAHIER DES CHARGES

TRANSPORT  
CLSH et divers

**Contrat d'une durée de 5 ans renouvelable 4 fois par tacite reconduction à l'échéance.** La déficience de l'entreprise lors des prestations, le comportement anormal du personnel de l'entreprise ou une augmentation excessive du coût pourrait être un motif de rupture du contrat. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et peut être complétée ou diminuée selon les nécessités durant la période des cinq années à venir.

**1. CLSH Juillet :**

- a. sortie d'une journée 1 bus, maximum 500 kms aller/retour, départ 6/7 h retour 20/23h30.
- b. piscine – 1 bus 35 enfants + animateurs - 60 kms aller/retour - 3 à 8 séances.

**2. CLSH ÉTÉ :**

- a. Piscine – bus pour 60 à 80 enfants + animateurs – 60 kms aller/retour, 3 à 6 séances.
- b. 3 à 5 sorties d'une journée de 2 bus 500 kms aller/retour départ 7/9 h retour 17/20 h

**3. CLSH Pâques :**

- a. Piscine – 1 bus 35 enfants + animateurs – 60 kms aller/retour – 7 à 9 séances.
- b. 2 ou 3 sorties d'une journée, maximum 400 kms aller/retour, départ 8/9 h retour 17/18 h

**Le marché doit être établi pour un minimum de 4180 kms/ an et un maximum de 8500 kms/ans parcourus** lors des différents déplacements organisés dans le cadre du CLSH ou d'autres déplacements ponctuels.

Lieu de piscine : Mardyck, Coudekerque-Branche, Gravelines, Dunkerque.

Un contrat sera établi avec le candidat qui sera retenu pour le marché.

**Travaux d'agrandissement de l'école A.Ammeux :** Quand les travaux de l'école seront terminés, le CLSH évoluera en dans la durée puisqu'il passera de 4 semaines en été à 6 semaines. Les vacances de février seront également couvertes par un accueil de loisirs. A ce titre, un avenant au contrat interviendra.